



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20151013-131015-16-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2015

Publication : 16/10/2015

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 13 Octobre 2015**

#### **DOSSIER N° 16 :**

APPROBATION ET AUTORISATION  
DE SIGNATURE DE LA CONVENTION  
TERRITORIALE DU QUARTIER  
INTERCOMMUNAL CHAMP DE  
COURSES 2015-2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 1**

**Excusés : 5**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCHWEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

**Absents** : Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire** : M. FETOUH

**DOSSIER N° 16 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DU QUARTIER INTERCOMMUNAL CHAMP DE COURSES 2015-2020**

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine a mis en œuvre une nouvelle étape de la politique de la ville. Elle prévoit notamment la révision de la géographie prioritaire sur un critère unique de revenu par habitant ainsi qu'une nouvelle gouvernance de la politique de la ville à partir d'un contrat de ville conclu à l'échelle intercommunale.

Suite à ces nouvelles dispositions, le quartier Lyautey-Champ de Courses a été renouvelé en quartier prioritaire sur un secteur étendu intégrant deux résidences de la ville d'Eysines. Ainsi, il a été défini un quartier prioritaire intercommunal, dénommé Champ de Courses, comptabilisant 1041 habitants et intégrant les résidences Lyautey et Champ de Courses pour la ville du Bouscat, les Cottages et Champ de Courses pour la ville d'Eysines.

Par ailleurs et en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Métropole s'est vue confier la compétence « politique de la ville » et le pilotage du contrat de ville pour les 21 quartiers prioritaires et les 11 quartiers de veille de la Métropole concernant 14 communes. Depuis septembre 2014, le travail d'élaboration du contrat de ville métropolitain a été engagé sous forme d'ateliers avec les services de l'État, les communes concernées et l'ensemble des partenaires : Région, Département, bailleurs, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Allocations Familiales. En complément de ce temps de travail partenarial, plusieurs comités de pilotage co-présidés par le Préfet et le Président de Bordeaux Métropole se sont déroulés les 17 mars, 7 mai et 5 juin afin d'exposer et de valider les grandes orientations du contrat de ville.

Les villes du Bouscat et d'Eysines ont participé à ces différents temps d'échanges et de construction du contrat de ville métropolitain et l'ont approuvé par délibération du 7 juillet 2015 pour le Bouscat et du 15 juin 2015 pour Eysines.

Ce contrat, fixant les grandes orientations, est ensuite décliné au niveau local par des conventions territoriales inhérentes à chaque commune. Étant donné la spécificité intercommunale du quartier prioritaire Champ de Courses, les villes du Bouscat et d'Eysines ont souhaité conclure une convention territoriale intercommunale, propre au quartier. Dans ce contexte et afin d'avoir un éclairage le plus large possible sur les enjeux de ce quartier prioritaire intercommunal, la réflexion autour de la convention s'est déroulée en plusieurs temps :

- la réalisation fin 2014 d'un bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du quartier Lyautey-Champ de Courses, partagé avec l'ensemble des partenaires de la ville du Bouscat,
- la réalisation d'un diagnostic en marchant proposé par l'État, réalisé le 23 mars 2015 par une visite du quartier avec l'ensemble des partenaires des deux villes,

- la tenue de trois groupes de travail correspondant aux différents piliers du contrat de ville les 3, 11 et 17 juin 2015, associant l'ensemble des partenaires des deux villes :
  - ✓ cohésion sociale, vivre ensemble
  - ✓ accès à l'emploi, développement économique
  - ✓ conditions et cadre de vie.

Le pilier « citoyenneté et valeurs républicaines » n'a pas pu être abordé en groupe de travail, cependant une attention particulière a été portée à cet axe lors des entretiens individuels avec les partenaires.

- la prise en compte des éléments du diagnostic réalisé par l'association LABCEDEFG auprès des habitants du quartier dans le cadre de leur renouvellement d'agrément d'Espace de Vie Sociale (EVS)
- l'organisation d'entretiens individuels avec l'ensemble des partenaires des deux villes du 20 juillet au 21 août 2015.

La présente convention est le fruit de ces différents temps d'échanges, elle sera appuyée et abondée par les réflexions du conseil citoyen du quartier installé officiellement le 11 septembre 2015.

Ainsi,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-1 et suivants,

**VU** les dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

**VU** les dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment son article 6 relatif à l'élaboration du contrat de ville,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du Bouscat du 7 juillet 2015 portant sur la convention cadre du contrat de ville de la métropole bordelaise,

**VU** la délibération du Conseil Municipal d'Eysines du 23 septembre 2015,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
34 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention territoriale du quartier intercommunal Champ de Courses, ci annexée,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

